

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 août 2023 à 20hrs sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette, André Raymond et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Madame Marijke Wynants à titre de directrice générale greffière-trésorière.

Sont absents : Michel Lord et Josiane Fabry

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20h04.

8670-08-2023 20h04 Ouverture de la séance
Ouverture de la séance Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 7 août 2023.

8671-08-2023 Il est proposé par André Raymond, appuyé par Maxime Partenza résolu à l'unanimité que le
Adoption de l'ordre du jour conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

8672-08-2023 Il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :
Adoption des procès-verbaux D'adopter les procès-verbaux des 5-16-29 juin et les deux du 10 juillet 2023.

8673-08-2023 Il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité :
Adoption des comptes à payer D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juillet 2023 totalisant la somme de : 28 460.83 \$.
D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2023 au montant de : 95 425.14 \$
Pour un total de compte à payer de : 123 885.97 \$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Marijke Wynants
Directrice générale greffière-trésorière

Période de questions.

8674-08-2023 ATTENDU QUE la nouvelle directrice générale de la Municipalité est entrée en poste.
AccèsD Affaires
Nomination d'un nouvel administrateur principal ATTENDU QUE la Mairesse, Madame Danielle Charbonneau agit en tant qu'administratrice principale aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires à titre temporaire.
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de la nouvelle directrice générale, mme Marijke Wynants, à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires.

8675-08-2023
Changement de
signataire au
compte bancaire

ATTENDU QUE la municipalité d'Henryville désire mettre à jour les signataires aux comptes bancaires.

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner la nouvelle directrice générale, Madame Marijke Wynants, à titre de signataire aux comptes bancaires de la municipalité d'Henryville

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de Madame Marijke Wynants, directrice générale et greffière-trésorière à titre de signataire au compte bancaire de la municipalité.

8676-08-2023
Désignation d'un
signataire pour les
documents
administratifs en
lien avec le poste
de direction
générale et
greffier-trésorier

ATTENDU QUE la municipalité a désigné comme signataire Madame Éliane Thomassian pour les documents administratifs en lien avec le poste de direction générale et greffière-trésorière à titre temporaire

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Patrick Wenning, appuyée par André Raymond, et résolu à l'unanimité de nommer Madame Marijke Wynants, directrice générale greffière-trésorière signataire pour les documents administratifs en lien avec son poste.

8677-08-2023
Embauche des
pompiers M.
Marc-Olivier
Boudreau et M.
Thomas
Pelletier

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies M. Alain Héту a reçu deux candidatures pour les embauches de pompier.

ATTENDU QUE suite à des entrevues, M. Alain Héту recommande les embauches de M. Marc-Olivier Boudreau et M. Thomas Pelletier.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Maxime Partenza, et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte les recommandations du directeur du service des incendies quant aux embauches de M. Marc-Olivier Boudreau et M. Thomas Pelletier

8678-08-2023
Renouvellement de
l'entente avec la
régie
intermunicipale
d'incendie du
mont St-Grégoire
et Ste-Bridgide-
d'Iberville

ATTENDU QUE la municipalité d'Henryville a une entente avec la régie intermunicipale d'incendie du mont St-Grégoire et Ste-Brigide-d'Iberville

ATTENDU QUE la régie intermunicipale d'incendie du mont St-Grégoire et Ste-Brigide-d'Iberville a, lors de sa séance ordinaire du 18 juillet 2023, adopté la résolution RI-2023-07-1581 en lien avec les tarifs pour la prévention incendie pour l'année 2024.

ATTENDU QUE la régie intermunicipale d'incendie veut procéder au renouvellement de l'entente de prévention d'incendie pour l'année 2024 avec les nouveaux tarifs.

ATTENDU QUE la municipalité d'Henryville accepte la nouvelle tarification horaire du technicien en prévention incendie ainsi que les tarifs des frais de déplacements de l'interventionniste pour l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par André Raymond et est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de renouveler l'entente de la prévention incendie pour 2024 au même nombre d'heures que 2023.

8679-08-2023
Règlement 178-
2017-4

Avis de motion est donné par André Raymond ainsi que le dépôt du projet de règlement 178-2017-4 à l'effet d'adopter à une séance ultérieure le règlement 178-2017-4 modifiant le règlement 174-2017-3 « Tarification du service des incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles des non-résidents » abrogeant le règlement 174-2017-3.

8680-08-2023
Comité de
démolition

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement de démolition 227-2023 visant tous les immeubles patrimoniaux, soit ceux qui figurent dans l'inventaire du patrimoine bâti de la municipalité régionale de comté (MRC) et ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial cité.

ATTENDU QUE Le règlement prévoit que chaque demande de démolition doit être analysée par un comité de démolition composé d'élus, lequel peut imposer des conditions s'il autorise la démolition.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité nomme la mairesse Mme Danielle Charbonneau, et les conseillers M. André Raymond et M. Maxime Partenza sur le comité de démolition.

8681-08-2023
Mandat d'achat de
véhicule pour la
voirie

ATTENDUE QUE dans les dépenses prévues au budget 2023, la ville doit procéder à l'acquisition d'un véhicule pour le service de voirie et d'une remorque.

ATTENDUE QUE ledit véhicule pourra aussi être utilisé par le futur service incendie.

ATTENDUE QUE les membres du conseil ont établis une liste de spécifications attendus du nouveau véhicule;

ATTENDUE QUE le montant maximal attribué à l'achat de la remorque est de et à l'achat du véhicule : 43 000 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Raymond, appuyée par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité de donner le mandat de l'acquisition du véhicule à la directrice générale et greffière trésorière, Mme Marijke Wynants et de signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugés nécessaires à cette fin.

8682-08-2023
Règlement
adoption par
résolution du
règlement final
59-2006-37
modifiant le
« Règlement 59-
2006 autorisant
l'industrie du
bois et des
articles
d'ameublement
de la classe B de
l'usage
industriel dans
la zone 527 »

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 2e projet de règlement 59-2006-37 à la séance ordinaire du 10 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'accusé de réception de la pré-autorisation du certificat de conformité.

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 59-2006-37 afin que la MRC puisse émettre le certificat de conformité et que le règlement entre en vigueur.

8683-08-2023
Parcours
pagayables

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention du fond en Montérégie on bouge de 9000\$ pour le projet : parcours pagayables à la municipalité d'Henryville;

ATTENDU QUE le projet doit se réaliser pendant l'été 2023

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Maxime Partenza, appuyée par André Raymond et résolu à l'unanimité, le conseil mandate Mme Emmanuelle Prudhomme coordinatrice aux loisirs à accompagner Mme Annabelle Higgins ayant un taux horaire de 85\$ dans la réalisation du projet.

RAPPORT DES COMITÉS :

- Rapport du service
- Comité consultatif d'urbanisme
- Régie des eaux
- Administration et gestion du personnel
- Bâtiment
- Voirie et éclairage
- Cours d'eau
- École
- Bibliothèque
- Loisirs
- Conseil junior
- CRSQV

Période de questions

PÉRIODE DE QUESTIONS

**8684-08-2023
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance publique soit levée à 20h42.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Marijke Wynants, directrice générale

Danielle Charbonneau
Mairesse

Marijke Wynants
Directrice générale et greffière-trésorière.

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».